



Résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2020-2021
2^{ème} année

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Première communication écrite	
<ul style="list-style-type: none">➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant;➤ Communication disponible sur le portail parent le 15 octobre 2020.	
Bulletin 1	
<ul style="list-style-type: none">➤ Étape : 31 août au 6 novembre 2020;➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année;➤ Bulletin remis aux parents en soirée du 19 novembre et dans la matinée du 20 novembre 2020.	
Bulletin 2	
<ul style="list-style-type: none">➤ Étape : 9 novembre 2020 au 26 février 2021;➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat de l'année;➤ Bulletin disponible sur le portail parent dans la semaine du 15 mars 2021.	
Bulletin 3	
<ul style="list-style-type: none">➤ Étape : 8 mars 2021 au 23 juin 2021;➤ Cette étape compte pour 60 % du résultat de l'année;➤ Bulletin disponible sur le portail parent dans la semaine du 21 juin 2021.	
Les moyens d'évaluation retenus par les enseignants peuvent être des mini tests, des examens, des observations ainsi que toutes activités pédagogiques leur permettant de porter un jugement sur la compétence à évaluer.	

Voici le pourcentage des différentes compétences en fonction des disciplines évaluées :

Discipline	Compétence	Bulletin		
		1	2	3
Français	– Lire (50 %)	X	X	X
	– Écrire (30 %)	X	X	X
	– Communiquer oralement (20 %)		X	X



Discipline	Compétence	Bulletin		
		1	2	3
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais	Comprendre des textes entendus (60 %)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques - Dialogue (50 %)		X	X
	Manifester une compréhension du phénomène religieux – Dialogue (50 %)		X	X
Musique	Inventer - Interpréter (70 %)		X	X
	Apprécier (30 %)		X	X
Arts plastiques	Création personnelle (70 %)		X	X
	Apprécier (30 %)		X	X
Éducation physique			X	X

Compétence non disciplinaire :				
Organiser son travail				X

La compétence non disciplinaire « **Organiser son travail** » fera l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certains comportements et attitudes de votre enfant en classe.

Pour obtenir plus d'informations en ce qui concerne les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à nous consulter. Il nous fera plaisir de répondre à toutes vos questions.

Réleine Morin
Directrice